DEPARTEMENT DE LA VIENNE

DELIBERATION N° 2023.8.11 Nomenclature N° 3.3

ARRONDISSEMENT DE CHATELLERAULT

MAIRIE DE LOUDUN ***

24

28

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUDUN

SEANCE DU 20 DÉCEMBRE 2023

Date de la convocation

Nombre de conseillers

7.12.2023

En exercice

Présents

Votants

L'an deux mille vingt trois

le vinat décembre.

à 20 H, le Conseil Municipal de LOUDUN,

régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Joël DAZAS.

Maire de Loudun.

Secrétaire de séance : Mme Sandra PROD'HOMME

ETAIENT PRESENTS:

M. DAZAS, Maire; Mme MOUSSEAU, M. ROUX, Mme LEGEARD, M. JAGER, Mme VAUCELLE, M. DUCROT, Mme BONNET, M. RIGAULT, Adjoints; M. JALLAIS, M. DUPUIS, M. AUCHER, Mme ENON, M. VIVIER, M. OLIVIER, Mme FERRE, Mme LIEBOT, Mme LAMBERT, Mme PROD'HOMME, M. GANDIER, M. VION, Mme TRAVOUILLON, Mme PINEAU, M. PRUD'HOMME.

ABSENTS et EXCUSÉS:

M. DOUX, Mme BAUDU-HASCOET, Mme MAUBERGER, Mme PELLETIER, M. BONNET

Pouvoir de M. Jean-Louis DOUX à Mme Laurence MOUSSEAU

Pouvoir de Mme Isabelle MAUBERGER à M. Joël DAZAS

Pouvoir de Mme Pascale PELLETIER à Mme Bernadette VAUCELLE

Pouvoir de M. Romain BONNET à Mme Marie-Pierre PINEAU

OBJET DE LA DELIBERATION:

DEMANDE DE L'ASSOCIATION « LES PINCEAUX LIBRES DE LOUDUN » POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL A TITRE GRACIEUX

Mme Laurence MOUSSEAU, Adjointe au Maire, donne lecture du rapport suivant :

L'association « Les Pinceaux Libres de Loudun », dont le président est M. Charles JOLY, a sollicité une mise à disposition d'un local à titre gracieux par courrier en date du 4.12.2023.

Le local est situé rue du Lion d'Or et dispose d'une surface de 82 m². La mise à disposition entrera en vigueur au 1er janvier 2024.

Le local devrait être partagé entre deux associations, il est donc demandé à la Ville de reprendre à sa charge les consommables électriques et de les proratiser pour chaque association sous forme de charges de fonctionnement. Dans un premier temps, l'association Les Pinceaux Libres de Loudun sera seule à occuper le local. Par définition, les charges seront en totalité assumées par celle-ci.

.../...

Accusé de réception de la Sous-Préfecture

Acte rendu executoire apré	s transmission
en Sous-Préfecture le :	2 9 DEC. 2023
Publié le :	023

Notifié le :

Accusé de réception en préfecture 086-218601375-20231220-2023-8-11-DE Date de télétransmission : 29/12/2023 Date de réception préfecture : 29/12/2023

Après examen, le Conseil Municipal émet un avis favorable sur la mise à disposition du local à titre gracieux et autorise le Maire ou son représentant à signer les conventions à intervenir.

La secrétaire de séance, Sandra PROD'HOMME Pour extrait conforme, Le Maire, Joël DAZAS

